



Réf. F16027.02

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dl.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INCIDENT / ACCIDENT A L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Article 416-3 du code de l'environnement de la province Sud

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier ou courriel
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.
Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

* INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT TRANSMETTANT LE FORMULAIRE

Civilité : Madame Monsieur

Nom de famille : SDC ASL LE CENTRE DUCOS.

Prénom(s) : _____

Société : _____

Fonction : _____

Adresse : 30 route Baie des Dames. DUCOS.

Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

Courriel : Y.SALIVET@NOUMEA-IMMOBILIER.NC

*** INFORMATIONS GENERALES SUR L'INCIDENT / ACCIDENT**

Commune : NOUMEA

Date du début de l'événement (jj/mm/aaaa) : 01/12/2022 Heure du début de l'événement (hh:mm) :

Durée totale (hh:mm) :

Exploitant (titulaire de l'autorisation ou déclaration pour une ICPE) : SDC ASL LE CENTRE, P6 NOUMEA

Adresse de l'établissement accidenté : STEP DUCOS LE CENTRE LIGNE 2

Effectif de l'établissement :

*** RESUME ET CHRONOLOGIE DE L'ACCIDENT**

Résumé autoportant synthétisant les principales informations données dans les différents chapitres du présent rapport.

Les 4 paliers de roulement de la ligne 2 sont usés.

Afin d'éviter la déformation de l'arbre et que le motoréducteur ne soit abîmé la filière a été mise volontairement à l'arrêt.

Il s'agit d'une usure normale des paliers.

*** SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT (le jour de l'accident)**

Non classable

Déclaration

Autorisation simplifiée

Autorisation

Haut risque chronique

Haut risque industriel

Exploitation irrégulière

ED globale sur l'établissement

Année

POI

PPI ou PPS

Info public réalisée

Commentaires (optionnel)

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dl.contact@province-sud.nc

* SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'UNITE ACCIDENTEE (le jour de l'accident)

Contribution de l'unité accidentée au classement de l'établissement
(Sont pris en compte uniquement les rubriques des unités concernées par l'accident)

Unité						
Nom de l'unité	Rubrique ICPE	Substance ou activité	Déclaration	Autorisation simplifiée	Autorisation	Inconnu
station d'épuration	2753		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Année _____
- Étude de danger
- Tierce expertise
- Maîtrise de l'urbanisation existant pour l'unité
- Autre acte réglementaires concernant l'unité
- À préciser : _____

Commentaires (optionnel)

* TYPOLOGIE DE L'EVENEMENT

- Incendie
- Explosion : BLEVE VCE Boil-over
- Rejet de matières dangereuses ou polluantes
- Émanation
- Chutes / projections
- Irradiation
- Pollution chronique aggravée
- Effet domino
- Presque accident
- Scénario étudié dans l'étude de danger
- Autre (à préciser) : *ouvrage de traitement en panne - Arrêt des 2 filières*

Commentaires (optionnel)

* MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES

Nom	Classification (E, F, T, ...)	N° CE N° CAS	Autres phrases de risques	Rubrique IC	Quantité présente dans l'établissement	Quantité présente dans l'unité accidentée	Quantité relâchée dans l'accident	Quantité explosée (t éq TNT)

Commentaires (optionnel)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES (1/2)

Conséquences avérées / redoutées, environnementales et sanitaires post-accident

Sans conséquences Inconnues

Conséquences humaines et sociales

	Total	dont	Employés	Sauveteurs	Public
Morts			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Blessés			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Blessés graves sur site (hospitalisation ≥ 24 h)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Blessés graves hors site (hospitalisation ≥ 24 h)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Blessés légers (hospitalisation ≤ 24 h ou soignés sur place)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Personnes en chômage technique dans l'établissement :

Tiers sans abris :

Tiers dans l'incapacité de travailler :

Privation d'usage au minimum 2 h de :

	Personnes	Heures (hh:mm)
Gaz		
Électricité		
Eau potable		
Téléphone		
Transports publics		
Autres privations d'usage		
Risque d'aggravation		

* NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES (2/2)

Conséquences environnementales (sur les biotopes, cultures, élevages, ...)

Pollution des sols

Tout type de terrains nécessitant un nettoyage : _____ ha

Dommages permanents ou à long terme aux habitats terrestres (faune et flore) : _____ ha

Espèces rares ou protégées (végétales ou animales)

Habitat terrestre correspondant : _____ ha Espèces touchées dans l'habitat : _____ %

Atteinte à la flore

Atteinte à la faune

Pollution des eaux de surface

Berges nécessitant un nettoyage : _____ km

Dommages significatifs ou à long termes des habitats

Rivière : _____ km

Lac ou zone humide : _____ ha

Zone côtière ou en mer : _____ ha

Pollution des eaux souterraines : _____ ha

Pollution atmosphérique

Suivi des conséquences : Mis en œuvre Prévu

Préciser comment dans la partie Commentaires

Conséquences sanitaires (sur l'homme)

Suivi des conséquences : Mis en œuvre Prévu

Préciser comment dans la partie Commentaires

Conséquences économiques

	Total	Interne	Externe	
Dommages matériel				FCFP
Pertes d'exploitation				FCFP

Commentaires

Conséquences immédiates, potentielles ou susceptibles d'apparaître ultérieurement. Mesures prévues ou mises en œuvre pour évaluer et suivre dans le temps les conséquences sanitaires et environnementales. en particulier si la case « suivi » est cochée.

La station d'épuration fonctionne actuellement comme une fosse septique avec un traitement en anaérobie.

Le clarificateur est vidé et recirculé en amont de la STEP afin d'éviter les mauvaises odeurs.

*** MESURES PRISES**

Mesures immédiates

POI déclenché PPI déclenché Alerte population

Périmètre de sécurité d'un rayon de _____ m

Confinement **Personnes** **Heures (hh:mm)**

Évacuation _____

Mise en sécurité de l'établissement

Enlèvement des matières dangereuses

Autres mesures d'urgences (à préciser) : _____

Mesures curatives

Décontamination **Coût** **Début (jj/mm/aaaa)** **Fin (jj/mm/aaaa)**

Des eaux _____ F _____

Des sols _____ F _____

Des nappes _____ F _____

Déchets générés (sauf terres polluées)

Liquides : Quantité estimée : _____ Stockage provisoire : Sur site Hors site

Solides : Quantité estimée : _____ Stockage provisoire : Sur site Hors site

Sols / terres polluées

Surface à traiter : _____ Quantité estimée : _____

Nature des polluants :

Hydrocarbures / solvants Toxiques Germes pathogènes

Bioaccumulables Radioactifs Autres : _____

Information

Information à chaud réalisée

Information de l'inspection (article 416-3)

Inspection réalisée

Modalité : _____

Date (jj/mm/aaaa) : _____ Heure (hh:mm) : _____

Commentaires

Informations complémentaires relatives à la cinétique. Préciser si l'accident a généré des déchets (quantité / volume, nature, toxicité et/ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée, ...), durées de stockage provisoire. Préciser si l'événement a généré des terres polluées et la gestion envisagée.

* CIRCONSTANCES AVANT L'INCIDENT / ACCIDENT

Fonctionnement 24h/24 : Oui Non
 Procédé continu Procédé par batch

- Construction
- Première mise en service
- Remise en service / redémarrage
- Début / fin de poste
- Période d'activité réduite
- Opération exceptionnelle
- Opération d'urgence
- Mise en sécurité
- Mise à l'arrêt
- Consignation technique de l'unité
- Travaux / maintenance / réparation / test
- Arrêt longue durée
- Démantèlement
- Unité abandonnée
- Autre circonstances (à préciser) : _____
- Inconnues

Commentaires

Informations pertinentes (conditions météorologies en cas de diffusion d'un nuage, urbanisation, ...)

* INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rapport au CHSCT (s'il existe) : Oui Non Prévu
Rapport d'un tiers expert : Oui Non Prévu

Autre (à préciser) : _____

Commentaires (optionnel)

* ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE

	Prévu	Réalisé	Date (jj/mm/aaaa)
Révision ED			
Révision POI			

Réduction des risques dans l'établissement après l'accident (aspect matériel / organisationnel)

	Prévu	Réalisé	Date (jj/mm/aaaa)
Prévention			
Protection			
Intervention			
Exercice			

Commentaires

Détails des aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'événement.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXES AU RAPPORT

Tout document utile à la compréhension de l'événement (photos, schémas, arbre des causes, cartes avec légendes, ...)

* Fait à NOUMEA, le (jj/mm/aaaa) 30/12/22

* Signature de l'exploitant :

Insérer une signature

NOUMEA IMMOBILIER
SYNDIC

19 rue Jules Ferry
BP Q2 - 98851 Noumea Cedex
☎ 28 66 26

SAU S.A.R.L

4.000.000 Fc/fp

086611.001

98846 NOUMEA

07 28 86 13

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

Envoyer

*Champs obligatoires